

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 DASES 290 Subventions (37 200 €) et conventions pour 5 associations dans le cadre d'actions de prévention des risques.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation et les modalités d'attribution de subventions, dans le cadre de conventions à cinq associations dans le cadre d'actions de prévention des risques ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris centre en date du 30 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement en date du 30 novembre 2021 ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement en date du 6 décembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : Une subvention de 4 000 euros au titre de 2021 est attribuée à l'Association du Quartier Saint-Bernard, 16 rue Charles Delescluze (11e), (Parisassocs : 17562), dans le cadre de la convention signée le 1^{er} mars 2019, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Espace de proximité « Association du quartier Saint-Bernard » (2021_04032 / DASES/SDS/MMPCR - 4 000 €).

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoire, dont le siège social est situé 66, Bd Saint Michel (6e) (Parisassocs 20268), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention de 1 700 euros est attribuée à l'association Comité de Paris contre les Maladies Respiratoire (Parisassocs 20268) au titre de l'exercice 2021, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Prévention des conduites à risque dans les foyers de jeunes : Tabac et autres produits fumés (Dossier 2021_11294 / DASES/SDS/MMPCR - 1 700 €).

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association PARIS BASKET 18^{ème}, dont le siège social est situé 15 passage Ramey (18^{ème}), (Parisassocs : 17410) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention de 1 500 euros au titre de 2021 est attribuée à l'Association PARIS BASKET 18^{ème}, (Parisassocs : 17410), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Atelier de parole " l'entre-actes " (Dossier 2021_05579 / DASES/SDS/MMPCR - 1 500 €)

Article 6 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association SERT MARMOTTAN, dont le siège social est situé 19 rue d'Armaillé à Paris (17^{ème}), (Parisassocs : 198716) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention de 5 000 euros au titre de 2021 est attribuée à l'Association SERT MARMOTTAN, (Parisassocs : 198716), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- 50eme anniversaire de Marmottan – Colloque "Drogues, imaginaires et réalités" et Portes Ouvertes - Exposition (Dossier 2021_10743 / DASES/SDS/MMPCR - 5 000 €)

Article 8 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention annuelle d'objectifs avec l'association ASUD, dont le siège social est situé 32, rue Vitruve à Paris 20^{ème}, (Parisassocs : 192103) dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention de 25 000 euros au titre de 2021 est attribuée à l'Association ASUD, (Parisassocs : 192103), pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Communication et promotion de la politique de réduction des risques sur la Ville de Paris. (Dossier 2021_11682 / DASES/SDS/MMPCR - 25 000 €).

Article 10 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO